

Postulat demandant une étude sur la faisabilité et l'opportunité d'une fédération de communes dans le périmètre de l'Agglomération Lausanne-Morges

Madame et Messieurs les Municipaux,

Monsieur le Président,

Cher-e-s Collègues,

Les communes de notre canton sont appelées à collaborer toujours plus étroitement dans de nombreux domaines. Que ce soit en matière de réseaux scolaires, de transports ou d'épuration des eaux, elles sont toujours moins nombreuses à faire cavalier seul.

Les projets d'agglomérations sont d'ailleurs le reflet de cette nécessité pour les communes d'unir leurs efforts et leurs compétences de manière à adopter des stratégies d'ensemble. Cela est particulièrement vrai dans la région lausannoise, où l'étalement urbain a pratiquement rendu imperceptibles les frontières communales.

Cette proximité et les enjeux à affronter en commun ont poussé certaines communes à s'unir, dès 2007, dans un projet d'agglomération commun, le PALM, ou projet d'agglomération Lausanne-Morges.

Il s'agit là d'une avancée majeure, qui a permis de développer des synergies, et de tirer à une même corde lorsqu'il a été question d'obtenir des subventions cantonales et fédérales pour des projets d'importance régionale.

Pourtant d'importantes lacunes subsistent dans cette collaboration intercommunale.

De nombreuses réflexions restent en effet cantonnées à un niveau purement communal, alors qu'elles mériteraient d'être menées à une échelle plus large, dans un souci d'efficacité. Comment expliquer en effet qu'en traversant une rue, on puisse changer de règles en matière de politique de mobilité ou encore de subvention à des institutions culturelles dépassant largement le cadre purement communal ?

Quand des discussions ont lieu entre communes, elles passent bien souvent uniquement par les exécutifs. Cette façon de faire prive les Conseils communaux de la possibilité d'examiner en temps utile des projets pourtant capitaux en termes de développement et de qualité de vie des habitants de la région.

C'est pourquoi nous invitons la Municipalité à procéder à une étude, si possible avec le concours d'experts indépendants, sur la faisabilité et l'opportunité de créer une fédération de communes, au sens de l'article 156 de la Constitution vaudoise, avec les autres communes de l'agglomération lausannoise. L'intérêt d'une telle fédération serait de poser à leur vrai niveau les problèmes concrets qui exigent une coordination étroite entre les communes de l'agglomération, comme les transports, la gestion des déchets, l'écologie industrielle, l'urbanisme, les infrastructures sportives et culturelles ou l'aménagement du territoire. La fédération donnerait une assise démocratique aux débats intercommunaux qui sont actuellement dans les seules mains des exécutifs et de leurs experts.

Contrairement aux formules usuelles de l'entente intercommunale, de l'association de communes ou de l'agglomération, la fédération de communes institue des organes démocratiques, avec une autorité

exécutive, le comité de la fédération, et un organe délibérant, le conseil de la fédération (loi cantonale sur les communes, article 128 d).

L'étude demandée par ce postulat devrait permettre d'éclaircir notamment les points suivants :

- Quels sont les domaines ou les projets de compétence communale qui doivent, par leur nature, être traités à l'échelle de l'agglomération et faire l'objet d'ententes entre les communes ?
- Quelles seraient les tâches que les communes de l'agglomération lausannoise auraient intérêt à déléguer à la fédération ?
- Dans quels domaines la fédération pourrait-elle potentiellement bénéficier d'une délégation de tâches ou de compétences de la part du Canton ?
- Comment pourraient être composés le comité et le conseil de la fédération suivant l'article 128 d de la loi sur les communes ? Par qui, comment et selon quelles règles de répartition ces organes pourraient-ils être élus ?
- Comment pourraient être préservés, au sein d'une fédération, les droits d'initiative et de référendum des citoyens dans les domaines de compétence communale délégués à la fédération ?

La création d'une fédération de communes étant un thème nouveau, il serait raisonnable que l'étude demandée par ce postulat soit portée par l'ensemble des communes intéressées. Pour ce faire, il est demandé à la Municipalité de prendre contact avec ses homologues des autres communes membres de l'agglomération, afin d'entreprendre conjointement une telle démarche.

Ce même texte sera par ailleurs déposé dans tous les Conseils des communes membres du PALM dans lesquels les Verts sont représentés.

Au nom du groupe des Verts

Dimitri Simos

Conseiller communal